



Le Président

Paris, le 24 avril 2006

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 avril 2006, par laquelle vous appelez mon attention sur l'évolution de la taxe de navigation et son application aux bateaux voile-aviron de plus de 7 mètres.

Comme vous le savez, depuis des années, les milieux nautiques français souhaitent l'abandon de la jauge en tonneaux au profit d'une mesure de la longueur, plus simple à établir. Parce que la jauge en tonneaux était un des paramètres utilisés pour calculer le droit annuel de francisation, il était inévitable que le passage d'un système à l'autre entraînerait quelques modifications dans ce droit, mais on aurait pu s'attendre à ce que la nouvelle assiette soit établie de façon telle que ces modifications, dans un sens ou dans l'autre, soient aussi réduites que possible.

La nouvelle assiette a été déterminée sans concertation, l'instance idoine, le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, n'a pas été consultée.

Alors que le seuil de non-imposition était fixé à 3 tonneaux, il est maintenant de 7 mètres et un certain nombre de bateaux voile-aviron se trouvent aujourd'hui taxés, c'est le cas par exemple des yoles dites de Bantry qui mesurent 11,65 mètres et qui ont reçu un avis d'imposition de 342 €.

Monsieur Dominique CHAIGNON
Président de la Fédération Voile-Aviron
12 rue Suffren
83000 TOULON

J'ai transmis votre lettre à Monsieur Philippe FERTIER POTTIER, Administrateur civil, Chef du bureau F1-Fiscalité et Transport de la Sous-direction des droits indirects, représentant du ministère des Finances au sein de notre conseil, et j'ai fait valoir le cas particulier dans lequel se trouvent les bateaux voile-aviron auxquels on devra pouvoir accorder une remise gracieuse de la taxe, sans changer les textes, en les considérant comme des bateaux à propulsion essentiellement humaine, ces derniers étant exonérés. Nous devons avoir sur ce sujet une réunion de travail entre Monsieur FERTIER POTTIER, Monsieur CORNACCHIA, Chef de la mission Plaisance, et moi-même, le 5 mai, pour parler de cette question, et je vous tiendrai bien entendu informé du résultat de cette conversation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.



Gérard d'ABOVILLE